

GÉRER LES SINISTRES ASSURANCE CONSTRUCTION DES ENTREPRISES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CR034	10 jours - 70 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	5150,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 06/10/2025 au 07/11/2025

OBJECTIFS

- Analyser l'articulation des différents contrats d'assurance construction
- Étudier les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre
- Appliquer la convention CRAC et l'avenant N°1 et organiser l'expertise CRAC
- Analyser les responsabilités lors d'un sinistres construction
- Déterminer le montant de l'indemnité due et exercer les recours

Métiers préparés :

Chargé d'indemnisation construction

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)

[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les apports méthodologiques sont traités en s'appuyant sur des cas concrets de recours et de règlements de sinistres.

Les participants réalisent au terme de la formation des cas pratiques de synthèse et QCM.

Le module 3 est en partie co-animé par un expert construction agréé CRAC.

Formateur(s) :

Ce parcours de formation est animé par un ou des professionnels de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

[Ce parcours permet de valider le bloc 2 du Titre Chargé d'Indemnisation en assurance RNCP39615 - BC02 Instruire le dossier dans un environnement juridique et technique spécifique](#)

- A. Assurance obligatoire des constructeurs 4 jours
 - 1. Nomenclature des assurances construction
 - 2. Assurances spécifiques des intervenants à l'opération de construction
 - 3. Assurances de chantier
 - 4. Approche de la gestion des sinistres
- B. Gérer la convention crac et l'avenant 1 - 3 jours
 - 1. Présentation de la CRAC et l'avenant 1
 - 2. Analyse de la convention et de l'expertise CRA
 - 3. Gestion des recours CRAC
 - 4. Gestion des recours avenant 1
 - 5. Organisation de l'expertise CRAC
- C. Optimiser la gestion des sinistres construction - 3 jours
 - 1. La déclaration de sinistre
 - 2. La gestion du sinistre à l'amiable
 - 3. Recours de l'assureur do
 - 4. Analyse d'études de cas de règlement de sinistres construction DO spécifiques
 - 5. Analyse d'études de cas de règlement de sinistres construction RCD spécifiques

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

Equivalences et passerelles :

Cette formation n'a pas de lien avec d'autres certifications.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation construction
Gestionnaires de contrats construction

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

5150,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)